

## CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS ET/OU CHERCHEURS DANS LE SUPÉRIEUR

Spécial  
contractuels



Sup'Recherche-UNSA, sensibilisé aux difficultés rencontrées par les collègues non statutaires, a lancé en 2023 une enquête auprès des contractuel·les enseignant·es et/ou chercheur·es dans le supérieur et / ou la Recherche pour faire le point sur leurs conditions de travail et de rémunération. Les données recueillies ont permis de définir **5 propositions** d'amélioration des règles de gestion de leurs recrutements et de leurs contractualisations.... Voici le détail des **3 premières** !

### Sup'Recherche-UNSA demande l'uniformisation des règles de recrutement et de gestion des contractuels

#### *Synthèse des constats sur la gestion actuelle des enseignants contractuels dans l'enseignement supérieur*

Aujourd'hui, Les agents non titulaires représentent un quart des effectifs enseignants dans l'enseignement supérieur public. Malheureusement, leurs conditions de travail sont très variables... En effet, bien que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique facilitant l'embauche de contractuels par les administrations ait défini des grands critères déterminant les cadres des recrutements, force est de constater que les Présidents d'universités, disposant d'une autonomie quasi totale pour la rédaction des contrats établis, ne les appliquent généralement pas. Cette liberté juridique provoque des disparités fortes d'un établissement à un autre en ce qui concerne les conditions d'exercice de ces contractuels.

## Constat sur la gestion de recrutement des contractuels :

Une majorité des contractuels ayant répondu à notre enquête estime qu'il existe une trop grande disparité de traitement dans les recrutements entre les différents établissements du Supérieur. Il est rapporté qu'une grande opacité et un manque d'informations sur leurs statuts de contractuels entourent leurs contractualisations. De même, pas d'indications sur les obligations de leur hiérarchie dont les discours divergent quelquefois... Le second aspect déploré concerne leur prise de services qui, la plupart du temps, n'est pas accompagnée. La multiplication des contrats courts est également dénoncée, ainsi que la non prise en compte des compétences et des années d'expérience professionnelle (*en France ou à l'étranger*).



### **Proposition 1 : Cadrer nationalement les conditions de recrutement et de travail des personnels contractuels**

Sup'Recherche-UNSA demande une **réglementation nationale du recrutement et de la gestion des personnels contractuels**, établie **sur les bases de discussions avec les syndicats**, définissant clairement les clauses de service des recrutés et comprenant : la définition du **volume horaire** de service et des **missions** du contrat et le **plafonnement des heures supplémentaires** ; la limitation du volume horaire des services d'enseignement pour les **doctorants** ; la garantie de **conditions de travail acceptables** ; la **pérennisation** des attributions de cours sur deux années consécutives au minimum (*pour les contrats longs*).

## Constat sur les conditions de travail des contractuels :

Parmi les dysfonctionnements des conditions de travail mentionnés par les agents non statutaires, on retrouve : le dépassement régulier du volume horaire du contrat, quelquefois au-delà des autorisations légales d'un demi-service supplémentaire, et non rétribué ; les pressions des titulaires qui se déchargent de tâches qu'ils ne souhaitent pas réaliser ; l'attribution des dernières heures non pourvues sur l'emploi du temps ; la charge de travail très importante en raison de l'instabilité des services d'enseignement d'une année sur l'autre (*nouveaux cours non réattribués l'année suivante ou hors du champ de compétence,...*) ou des instances de rattachement (*changement de services ou de Département chaque année,...*) ; la précarité des conditions de travail et la non mise à disposition de bureaux ou espaces de travail, sans parler des difficultés d'accès aux matériels, ou aux mêmes informations que les collègues titulaires (*non inscription sur les listes de diffusion*)...

## Proposition 2 : Définir des bases de contractualisation nationales



Sup'Recherche-UNSA demande la **généralisation** sur l'ensemble du territoire d'une grille des critères de recrutement et de rémunération initiale prenant en compte le **niveau d'étude** et **l'ancienneté de service** (notamment pour les contractuels ayant occupé un poste d'ATER ou PostDoc) pour une meilleure reconnaissance professionnelle.

## Constat sur les rémunérations des contractuels :

La doléance majoritairement exprimée par les répondants à l'enquête concerne la rémunération, souvent considérée comme trop faible au regard de la charge de travail et de leur niveau d'étude : l'expérience et l'ancienneté professionnelles sont rarement prises en compte pour établir le montant de la rémunération (*quelquefois, moins bien payés qu'un doctorant contractuel...*). Certains contractuels stagnent au même indice salarial (*aucune évolution de carrière*), et ne perçoivent aucunes primes. Enfin, parmi les dérives dénoncées : les contrats ne permettant pas la rétribution des heures complémentaires ; les heures de service rétribuées au montant horaire de séances de TP (*pour réduire les coûts*), alors que les cours dispensés sont des CM...

## Proposition 3 : pour une évolution des rémunérations régulière et réglementée

Sup'Recherche-UNSA demande la création d'une **grille indiciaire de déroulement de carrière** calquée sur celle des PRAG & E-C (avec *une évolution des points d'indice tous les trois ans*), et un **plancher minimum de 2000€**. Sup'Recherche-UNSA demande également **l'instauration de l'octroi de la prime PES**, ainsi que la possibilité d'émarger au **référentiel de service** pour des activités et/ou responsabilités pédagogiques/administratives réalisées.



Publication du Syndicat  
Sup'Recherche-UNSA  
87 Bis avenue Georges Gosnat  
94853 Ivry-sur-Seine Cedex  
• Tel : 01 58 46 14 86  
• Courriel : [sup-r@unsa-education.org](mailto:sup-r@unsa-education.org)  
• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication  
Virginie Saint-James

Rédacteur en chef  
Isabelle Moine-Dupuis

Secrétaire de rédaction  
Olivier Royer

Charte Graphique & Impression  
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08



Tous les articles ont été écrits par  
l'ensemble du secrétariat national de  
Sup'Recherche et la relecture assurée  
par Gérard Foucher

**casden**  | La banque coopérative de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - SIREN n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. Merci à Audrey, professeur des écoles, Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Gilles, jeune retraité de la Fonction publique et Jordan, surveillant pénitentiaire, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication. Communication à caractère publicitaire

Pour en savoir plus : 